FONDS DE DOTATION ANDROS AUTISME

Etat Financier au 31/12/2019 (euro)

COMPTE DE RESULTAT

Charges (hors taxes)	Exercice N	Exercice (N-1)	Produits (hors taxes)	Exercice N	Exercice (N-1)
Charges d'exploitation :			Produits d'exploitation :		
Achats de marchandises (a)	0	0	Ventes de marchandises	0	0
Variation des stocks [marchandises] (b)	0	0	Production vendue [bien et services] (c)	0	0
Achats d'approvisionnements (a)	0	0	Production stockée (d)	0	0
Variation des stocks [approvisionnements] (b)	0	0	Production immobilisée	0	0
*Autres charges externes	5 005	5 562	Subventions d'exploitation	0	0
			Quote-part de dotations consomptibles virées au compte de résultat	246 686	247 243
Impôts, taxes et versements assimilés	0	0	Autres produits (2)		
Rémunération du personnel	0	0	*dons*	0	0
Charges sociales	0	0	*legs et donations*	0	0
Dotations aux amortissements	241 681	241 681	*subventions*	0	0
Dotations aux provisions	0	0	*produits liés à des financements réglmentaires*	0	0
Autres charges	0	0	*ventes de dons en nature*	0	0
Charges financières	0	8	Produits financiers (2)	81	173
Total I	**246 686**	**247 251**	**Total I**	**246 767**	**247 416**
Charges exceptionnelles **(II)**	**0**	**0**	*dont à l'exportation*	*0*	*0*
Impôts sur les bénéfices **(III)**	**19**	**41**	Produits exceptionnels (2) **(II)**	**0**	**0**
Total des charges (I+II+III)	**246 705**	**247 292**	**Total des produits (I+II)**	**246 767**	**247 416**
Solde créditeur : **bénéfice** (1)	**62**	**124**	Solde débiteur : **perte** (3)	**0**	**0**
TOTAL GENERAL	**246 767**	**247 416**	**TOTAL GENERAL**	**246 767**	**247 416**
* Y compris:					
- redevences de crédit-bail mobilier;					
- redevences de crédit-bail immobilier.					
(1) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de			(2) Dont reprises sur provisions (et amortissements)		
			(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de		

(a) Y compris droits de douane.
(b) Stock initial moins stock final : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-).
(c) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes.
(d) Stock final moins stock initial : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-).

FONDS DE DOTATION ANDROS AUTISME

Etat Financier au 31/12/2019 (euro)

BILAN (avant répartition)

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1	PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
	Brut	Amortissements et provisions (à déduire)	Net	Net			
Actif immobilisé (a) :					Fonds propres		
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	Fonds associatifs sans droit de reprise	3 830 000	3 830 000
					Dotations consomptibles inscrites au compte de résultat	-872 860	-626 174
Immobilisations corporelles :					Ecart de réévaluation (c)	0	0
- Terrains	110 000	0	110 000	110 000	Réserves	0	0
- Construction	3 641 051	831 952	2 809 099	3 046 244	Report à nouveau (d)	-1 362	-1 487
- Matériel et outillage	22 680	15 913	6 767	11 303			
- Immobilisation en cours	0	0	0	0	**Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte]** (d)	62	124
- autres	0	0	0	0	sur subventions de fonctionnement		
Immobilisations financières (1)	0	0	0	0	Provisions réglementées		
Total I	**3 773 731**	**847 865**	**2 925 866**	**3 167 547**	**Total I**	**2 955 840**	**3 202 463**
Actif circulant :					Provisions pour risques et charges (II)	0	0
Stocks et en-cours [autres que marchandises] (a)	0	0	0	0		0	0
Marchandises (a)	0	0	0	0	Fonds dédiés		
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0	sur subventions de fonctionnement	0	0
Créances (2):					sur autres ressources	0	0
- clients et comptes rattachés (a)	-1 236	0	-1 236	0	Dettes (5) :		
- autres (3)	0	0	0	0	Emprunts et dettes assimilées	0	5
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	Avances et acomptes reçues sur commandes en cours	0	0
Disponibilités (autres que caisse)	16 665	0	16 665	42 195	Fournisseurs et comptes rattachés	2 179	26 571
Caisse	0	0	0	0	Autres (3)	0	0
Total II	**15 429**	**0**	**15 429**	**42 195**	**Total III**	**2 179**	**26 575**
Charges constatées d'avance (2) (*) (III)	**16 724**	**0**	**16 724**	**19 297**	Produits constatés d'avance (2) (IV)	**0**	**0**
TOTAL GENERAL (I+II+III)	**3 805 884**	**847 865**	**2 958 019**	**3 229 038**	**TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)**	**2 958 019**	**3 229 038**

(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à plus d'un an			(5) Dont à plus de 5 ans	
(3) Dont comptes courants d'associés			Dont à plus d'un an et moins de 5 ans	
			Dont à moins d'un an	

(a)
Les actifs avec clause de réserve de propriété sont regroupés sur une ligne distincte portant la mention " dont... avec clause de réserve de propriété ".
En cas d'impossibilité d'identifier les biens, un renvoi au pied du bilan indique le montant restant à payer sur ces biens. Le montant à payer comprend
(b) celui des effets non échus.
(c) Y compris droit au bail.
(d) A détailler conformément à la législation en vigueur.

FONDS DOTATION ANDROS AUTISME

[Annexe aux comptes sociaux]

Exercice clos le 31 décembre 2019

Note 1 – Faits caractéristiques de l'exercice

Par convention de prêt d'usage et à compter du 1er juin 2016, le fonds de dotation ANDROS AUTISME a mis en disposition à titre gratuit la Maison du Parc et des parcs et prairies.
De ce fait en 2019, les charges de l'exercice se résument à la comptabilisation des dotations aux amortissements des bâtiments et de leurs agencements et de quelques charges d'exploitation. En contrepartie une quote-part des dotations consomptibles est reprise.
L'activité de la Maison du Parc se poursuit, aucun fait significatif ne mérite d'être signalé au titre de cet exercice.

Note 2 – Principes, règles et méthodes comptables

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises en vigueur qui lui sont applicables, en respectant le règlement n° 99-1 du comité de la règlementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuel des associations et fondation ainsi que l'avis 2009-01 relatif aux règles comptables applicables aux fonds de dotation.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales règles et méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 – Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, selon la durée de vie estimée des actifs concernés et en appliquant la ventilation par composant :

- Bâtiments	20 et 30 ans
- Agencements du bâtiment	8 ans
- Matériel	5 ans

2.2 – Créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire ou de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

2.3 – Fonds propres de l'association

Il s'agit de dotations consomptibles reçues en 2015 et 2016 et destinées à financer le coût d'acquisition et les travaux de la maison du Parc. Ces dotations sont reprises au compte de résultat au rythme des charges d'exploitation annuelles budgétées du fonds de dotation (principalement des dotations aux amortissements et charges d'assurances).

Au 31 décembre, cette reprise s'élevait à 246 686 Euros.

2.3 – Provisions pour risques et charges

Aucune provision pour risques et charges.

2.4 – Exceptions utilisées par le fonds de dotation

Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.

Note 3 – Notes sur le bilan et le compte de résultat

3.1 – Immobilisations corporelles

Les mouvements de l'exercice s'analysent de la façon suivante :

Immobilisations brutes (en K€)	01/01/2019	Acquisitions (*)	Cessions, mises hors service (*)	31/12/2019
Logiciels	0	0	0	0
Terrains (dont agencements)	110	0	0	110
Constructions	3 641	0	0	3 641
Matériel et outillage industriel	23	0	0	23
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Avances et Acomptes	0	0	0	0
Total général	**3 774**	**0**	**0**	**3 774**

(*) Y compris transferts de compte à compte

3.2 – Etat des amortissements

Amortissements (en K€)	01/01/2019	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
Logiciels (1)	0	0	0	0
Terrains (dont agencements)	0	0	0	0
Constructions	595	237	0	832
Matériel et outillage industriel	11	5	0	16
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Avances et Acomptes	0	0	0	0
Titres de participation	0			0
Créances rattachées	0			0
Autres titres immobilisés	0			0
Total général	**606**	**242**	**0**	**848**

3.3 – Etat des échéances des créances et dettes

Il n'y a pas de créances et de dettes à plus d'un an.

3.4 – Charges à payer

Les charges à payer sont incluses dans les postes ci-dessous pour :

	Année 2018 En milliers d'euros	Année 2019 En milliers d'euros
- Emprunts et dettes financières diverses	-	-
- Dettes fournisseurs	2	2
- Etat	-	-

3.6 – Etat de variation des capitaux propres

	31/12/2018	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Dotations concomptibles	3 830 000	0	0	3 830 000
Dotations consomptibles inscrites au compte de résultat	(626 174)	(246 686)		(872 860)
Réserve légale	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-
Report à nouveau	(1 486)	124	-	(1 362)
Résultat	124	62	124	62
Subventions d'investissements	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
TOTAL	**3 202 463**	**(246 500)**	**124**	**2 955 840**

Note 4 – Autres informations

4.1 – Evénements postérieurs à la date de clôture

Le début de l'année 2020 est marqué par la pandémie de COVID-19. Il s'agit d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent il n'y a pas lieu de procéder à un ajustement des comptes clos au 31 décembre 2019.
Le fonds de dotation, compte tenu du caractère récent de l'épidémie, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des comptes, la direction d'Andros Autisme n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation.